



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 17577

Texte de la question

M. Jean Dionis du Séjour attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés liées à la désintoxication des grands fumeurs. La lutte contre le tabagisme prend différentes formes. L'une d'entre elles consiste à augmenter le prix du tabac. Elle s'avère partiellement dissuasive mais incomplète car il faut parallèlement mettre en place un système d'accompagnement et d'aide aux grands fumeurs qui souffrent souvent de maladies respiratoires graves. En conséquence, il souhaite savoir s'il prévoit la mise en place prochainement d'un dispositif d'accompagnement des grands fumeurs tant au niveau d'un suivi médical que psychologique en faveur d'une désintoxication.

Texte de la réponse

Il importe d'aider les personnes désireuses de s'arrêter de fumer, notamment les plus dépendantes d'entre elles. L'implication des médecins généralistes est essentielle. Les recommandations de bonnes pratiques d'aide à l'arrêt du tabac, élaborées par un groupe d'experts de l'Association française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) à destination des professionnels de santé, ont été publiées à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le 27 mai 2003. Elles mettent l'accent, d'une part, sur le support à la motivation du fumeur et, d'autre part, sur les thérapies cognitivo-comportementales qui permettent de l'accompagner dans sa démarche d'arrêt par un soutien psychologique adapté et de renforcer ses capacités à se maintenir dans l'abstinence. L'intérêt du conseil minimal a été également réaffirmé. Ces recommandations seront largement diffusées. Dans les deux années à venir, seize nouvelles consultations hospitalières de tabacologie seront créées de façon à couvrir l'ensemble des départements.

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17577

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3448

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6748